

N° 130/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 septembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 octobre 2022

Objet de la délibération :

Réseau de chaleur Amancey :
Contrat de maintenance avec
IDEX

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	74

Résultat du vote

- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt-six septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Meray Sous Montrond, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Catherine FESSELIER à Estelle BOURNEZ, Colette GROLEAU à
- Procuration** Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain OUDET à Cyrielle DELISLE, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL
- Suppléé(e)s** Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC
Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN,
- Excusé(e)** Jacques MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Marie-Christine VERNEREY
Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Pierre MAIRE, Alain MONNIER, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laëtitia ROGNON, Lydie SAGE, Rémy STADELMANN
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Didier LAITHIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de réaliser la maintenance du réseau de chaleur intercommunal d'Amancey, la CCLL a recours à l'entreprise IDEX depuis la mise en service de l'équipement.

Le contrat de maintenance étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler.

Le montant de la prestation est de 17 768.50 € HT/ an sur une période de 4 ans. Par ailleurs, un décret entré en vigueur en 2021 et modifiant la nomenclature des installations ICPE a conduit le réseau de chaleur à être classé ICPE ce qui prévoit une gamme de maintenance supplémentaire. Les montants sont détaillés en suivant :

COMPOSITION DE LA REDEVANCE PAR EXERCICE

PRESTATIONS	Exercice 2022 / 2023*	Exercice 2023 / 2024*	Exercice 2024 / 2025*	Exercice 2025 / 2026*
P 2.1 Maintenance courante des installations	17 768.50 € HT			
Contrôle quinquenal ICPE	2 091.00 € HT			
Contrôle 40 mois Equipements sous pression			1 948.00 € HT	
Mesure acoustique ICPE	1 942.00 € HT			
Contrôle efficacité énergétique ICPE		2 241.00 € HT		2 241.00 € HT
Contrôle rejets atmosphériques ICPE		3 584.00 € HT		3 584.00 € HT
Totaux annuels	21 801.50 € HT	23 593.50 € HT	19 716.50 € HT	23 593.50 € HT

* Les montants indiqués s'entendent valeurs base contrat

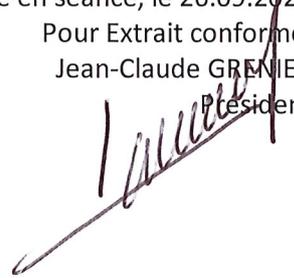
Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer ce contrat de maintenance avec la société Idex pour une durée de 4 ans.

Fait et délibéré en séance, le 26.09.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 025-200068070-20220928-130522-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 29/09/2022